

PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER

Consultation publique
sur le développement durable
de la production porcine au Québec

Avant-propos

Ce document présente les objectifs que poursuit le Programme de soutien financier pour la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Il précise également les conditions et les modalités d'attribution de l'aide financière et celles relatives à la présentation de la demande de soutien financier pour le dépôt d'un mémoire auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Objectifs

Par ce programme de soutien financier, le ministère de l'Environnement désire favoriser et faciliter la participation des organismes privés à but non lucratif ainsi que celle des

comités de citoyens à la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Clientèle admissible

Volet 1 : organismes environnementaux

Le volet 1 de ce programme vise les organismes ou les regroupements d'organismes. Ceux-ci doivent remplir tous les critères d'admissibilité suivants :

- Être un organisme à but non lucratif légalement constitué (personne morale) depuis au moins un an selon les formes juridiques prévues par les lois;
- Être un organisme ou un regroupement d'organismes dont la **mission principale et les activités** sont reliées à la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable;
- Avoir réalisé, au cours de la dernière année, au moins une activité reliée à la problématique environnementale en milieu agricole;
- Avoir son siège social au Québec.

Volet 2 : comités de citoyens

Ce volet s'adresse aux comités de citoyens. Pour être admissible, le comité de citoyens doit :

- Exister depuis au moins un an;
- Être en mesure de produire un document en ce sens;
- Avoir réalisé, au cours de la dernière année, une activité reliée à la problématique environnementale en milieu agricole.

Candidatures non admissibles

Ne sont pas admissibles au programme, les particuliers, les organismes publics et parapublics, les municipalités, les municipalités régionales de comtés, les communautés métropolitaines, les centres locaux de développement, les conseils régionaux de développement, les associations municipales et supra

municipales, les associations professionnelles, industrielles, institutionnelles, commerciales, patronales et syndicales ou tout autre organisme contrôlé directement ou indirectement par un organisme ci-dessus mentionné.

Demandes admissibles

Toute demande liée uniquement à la préparation, à la rédaction et à la présentation d'un mémoire au cours de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec est admissible.

Un organisme environnemental, un regroupement d'organismes environnementaux et un comité de citoyens ne peuvent présenter qu'une seule demande d'aide financière.

Nature du soutien financier

L'attribution de l'aide financière se fera au fur et à mesure de la réception et de l'analyse des demandes, et ce, dans les **limites de l'enveloppe budgétaire disponible**.

L'enveloppe budgétaire maximale allouée pour l'ensemble de ce programme est de 225 000 \$;

L'aide financière maximale attribuée à un organisme environnemental ou à un regroupement d'organismes environnementaux (volet 1) est de 1 500 \$;

L'aide financière maximale attribuée à un comité de citoyens (volet 2) est de 750 \$;

Un montant additionnel de 500 \$ est alloué aux demandes d'aide financière provenant des régions éloignées à savoir : la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine, l'Abitibi, le Témiscamingue, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec;

Les montants accordés seront versés de la façon suivante :

- 60 % au moment de l'acceptation de la demande d'aide financière;
- 40 % ou moins après dépôt du mémoire au BAPE et selon les dépenses réellement encourues.

Dépenses admissibles

Seules les dépenses reliées à la préparation, à la rédaction et à la présentation de mémoires, en l'occurrence, salaires et avantages sociaux, matériel et fournitures, frais de documentation et de recherche, frais de déplacements et de séjour, frais d'administration sont admissibles.

Les dépenses d'achat d'équipement et de location de locaux ne sont donc pas admissibles.

Présentation des demandes

Les demandes d'aide financière doivent être présentées sur le formulaire prévu à cet effet. Des formulaires distincts sont prévus pour chacun des volets.

Les formulaires remplis doivent être soumis à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* à l'adresse indiquée à la fin du document.

Les renseignements fournis seront les seules données considérées par le ministère de l'Environnement au cours de l'analyse des demandes d'aide financière.

Le demandeur doit s'assurer que sa demande comprend tous les renseignements et les documents requis mentionnés dans le formulaire, à défaut de quoi la demande sera rejetée.

Les formulaires de demande de soutien financier sont disponibles dans les directions régionales, à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* et dans le site Internet du ministère de l'Environnement.

Les demandes transmises par télécopieur ou courrier électronique ou à d'autres instances ne sont pas recevables.

Analyse des demandes

Les demandes seront analysées au fur et à mesure de leur réception à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* par un jury de trois personnes.

Seront retenus pour subvention, les organismes, les regroupements d'organismes et les comités de citoyens qui satisfont à l'ensemble des critères d'admissibilité et qui présenteront un dossier complet (voir formulaire).

Suivi et modalités de paiement

Les organismes, les regroupements d'organismes et les comités de citoyens seront informés par lettre de la décision du ministère de l'Environnement; **cette décision est sans appel.**

Les organismes environnementaux, les regroupements d'organismes environnementaux et les comités de citoyens qui bénéficient d'une aide financière recevront un premier versement représentant 60 % du montant total de la subvention environ deux semaines après réception de la lettre d'octroi de subvention.

Pour obtenir le second versement de l'aide financière, l'organisme environnemental, le regroupement d'organismes environnementaux et le comité de citoyens doivent expédier, au plus tard le 31 décembre 2003, à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* :

- Une copie de l'accusé de réception émis par le BAPE lors du dépôt du mémoire;
- Un état des dépenses effectuées; les pièces justificatives doivent être disponibles sur demande.

L'organisme environnemental, le regroupement d'organismes environnementaux ou le comité de citoyens recevront le solde de la subvention jusqu'à un maximum de 40 % de l'aide octroyée après vérification du montant des dépenses effectuées.

Dans le cas où aucun mémoire n'aurait été déposé au BAPE, l'organisme, le regroupement d'organismes ou le comité de citoyens devra rembourser l'excédent des sommes déjà versées sur les dépenses encourues.

Acheminement des demandes

Faire parvenir le formulaire original, accompagné de trois copies, et les autres documents requis à la *Direction de la coordination des programmes d'aide* à l'adresse suivante :

Direction de la coordination des programmes d'aide
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 37
Québec (Québec) G1R 5V7

Les demandes transmises à des instances autres que celle qui est mentionnée précédemment, ne seront pas retenues.



Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec
 Volet 1 : Organismes environnementaux

À L'USAGE DU MINISTÈRE
 Numéro de dossier

2003 - -

1- Renseignements généraux

1.1 Identification de l'organisme (personne morale enregistrée auprès de l'inspecteur général des institutions financières)

Nom

Adresse (N° et rue) Municipalité

Comté Code postal

Indicatif régional N° de téléphone N° de télécopieur Courriel

Adresse de correspondance, si différente (N°, rue, case postale) Municipalité Comté Code postal

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom de l'organisme (joindre la résolution)

Prénom et nom	Fonction	Indicatif régional / N° de téléphone ()
---------------	----------	--

1.3 Identification du président ou de la présidente de l'organisme

Prénom et nom	Indicatif régional / N° de téléphone ()
---------------	--

1.4 Coût total associé à la préparation, à la rédaction et à la présentation du mémoire

	\$
--	----

1.5 Montant de l'aide demandée (maximum 1 500 \$ sauf région éloignée)

	\$
--	----

2- Renseignements sur l'organisme

2.1 Description

2.2 Mission principale de l'organisme (joindre copie des lettres patentes ou certificat d'incorporation et autres documents pertinents)

2.3 Principales activités de l'organisme liées à la problématique environnementale en milieu agricole qui ont été réalisées au cours de la dernière année

2.4 Description sommaire du mémoire présenté

3- Renseignements additionnels (facultatif)

4- Budget détaillé des dépenses

4.1 Salaires et avantages sociaux	
Préciser	
4.2 Frais de déplacement et de séjour	
Préciser	
4.3 Frais de matériel ou de fournitures	
Préciser	
4.4 Frais de documentation et de recherche	
Préciser	
4.5 Frais d'administration	
Préciser	
Total des dépenses pour l'aide financière demandée	

5- Signature

Nous déclarons :			
<ul style="list-style-type: none">• Avoir pris connaissance des conditions et des exigences du programme• Avoir fourni des renseignements véridiques et complets			
Personne autorisée à agir au nom de l'organisme (selon la résolution)			
Nom	Fonction	Signature	Date

6- Liste des pièces à joindre

Cocher les documents joints à la demande

Tous les documents sont obligatoires. Le défaut de fournir les documents suivants au moment du dépôt de la demande d'aide financière entraîne *de facto* le rejet de la demande pour non-conformité.

- Original du formulaire de demande d'aide financière rempli et signé;
- Résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisme;
- Copie des lettres patentes ou du document confirmant l'existence juridique;
- Trois photocopies de la demande d'aide financière;
- Dernier rapport d'activités.

Transmettre le formulaire original, accompagné de trois photocopies, et les autres documents requis à la Direction de la coordination des programmes d'aide à l'adresse suivante :

Direction de la coordination des programmes d'aide
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 37
Québec (Québec) G1R 5V7

Les demandes transmises à des instances autres que celle identifiée précédemment ne seront pas retenues.

Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec
Volet 2 : Comité des citoyens

A L'USAGE DU MINISTÈRE
Numéro de dossier

2003 - -

region code

1- Renseignements généraux

1.1 Identification

Nom du comité de citoyens (s'il y a lieu)

Adresse (N° et rue) Municipalité

Comté Code postal

Indicatif régional N° de téléphone N° de télécopieur Courriel

Adresse de correspondance, si différente (N°, rue, case postale) Municipalité Comté Code postal

1.2 Identification de la personne autorisée à agir au nom du comité de citoyens

Prénom et nom Fonction Indicatif régional / N° de téléphone
()

1.3 Identification du président ou de la présidente du comité de citoyens

Prénom et nom Indicatif régional / N° de téléphone
()

1.4 Coût total associé à la préparation, à la rédaction et à la présentation du mémoire \$

1.5 Montant de l'aide demandée (maximum 750 \$ sauf régions éloignées) \$

2- Renseignements sur le comité de citoyens

2.1 Date de la création (joindre les documents à l'appui)

2.2 Raison d'être du comité de citoyens

2.3 Principales activités du comité de citoyens liées à la problématique environnementale en milieu agricole qui ont été réalisées au cours de la dernière année

2.4 Description sommaire du mémoire présenté

3- Renseignements additionnels (facultatif)

4- Budget détaillé des dépenses

4.1 Salaires et avantages sociaux		
Préciser		
4.2 Frais de déplacement et de séjour		
Préciser		
4.3 Frais de matériel ou de fournitures		
Préciser		
4.4 Frais de documentation et de recherche		
Préciser		
4.5 Frais d'administration		
Préciser		
Total des dépenses pour l'aide financière demandée		

5- Signature

Nous déclarons :		
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir pris connaissance des conditions et des exigences du programme • Avoir fourni des renseignements véridiques et complets 		
Personne autorisée à agir au nom du comité de citoyens		
Nom	Fonction	Date
	Signature	

6- Liste des pièces à joindre

Cocher les documents joints à la demande

Tous les documents sont obligatoires. Le défaut de fournir les documents suivants au moment du dépôt de la demande d'aide financière entraîne *de facto* le rejet de la demande pour non-conformité.

- Original du formulaire de demande d'aide financière rempli et signé;
- Trois photocopies de la demande d'aide financière;
- Documents à l'appui de l'existence du comité de citoyens.

Transmettre le formulaire original, accompagné de trois photocopies, et les autres documents requis à la Direction de la coordination des programmes d'aide, à l'adresse suivante :

Direction de la coordination des programmes d'aide
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 37
Québec (Québec) G1R 5V7

Les demandes transmises à des instances autres que celle identifiée précédemment ne seront pas retenues.

Pour tout renseignement, vous pouvez
communiquer avec le Centre d'information
du ministère de l'Environnement.

Téléphone:

Québec (appel local), (418) 521-3830

ailleurs au Québec, 1 800 561-1616

Télécopieur: (418) 646-5974

Courriel: info@menv.gouv.qc.ca

Internet: www.menv.qc.ca

Dépôt légal- Bibliothèque nationale du Québec, 2002

ISBN 2-550-40158-1

Envirodoq: ENV/2002/0358

Environnement
Québec 

